

Rappel des objectifs nationaux et internationaux en matière d'émissions de gaz à effet de serre :

Les objectifs réglementaires :

- Pour la France, les objectifs du [protocole de Kyoto](#) - stabilisation des émissions par rapport à 1990 - sont en bonne voie pour 2012, il reste l'objectif "Facteur 4" : division par 4 des émissions de GES de la France d'ici 2050.
- Au niveau européen, les pays de l'Union se sont fixé une réduction de 20% des émissions d'ici 2020.
- Au niveau mondial, les objectifs sont ceux du [Protocole de Kyoto](#) : diminution
- A noter que des négociations doivent se tenir à Copenhague à la fin de l'année 2009, au cours desquelles devraient être fixés - dans la continuité de Kyoto - les objectifs internationaux pour les années 2013 - 2020.

Les objectifs physiques non encore réglementés :

- Les experts - du GIEC, notamment - s'accordent actuellement sur le fait qu'il faudra diminuer les émissions mondiales de GES de 80% d'ici 2050, ce qui est proche de l'objectif français de -75%.